

AFFAIRE N° 23. - Approbation de l'avenant n° 7 à la  
Police n° 12/28.220.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues.

J'ai l'honneur de vous demander d'approuver l'avenant n° 7 à la Police d'assurance n° 12/28.220 portant extension de garantie au véhicule RENAULT 7 CV ambulance immatriculée 199 ND 774 (du 5 AOUT au 31 DECEMBRE 1970) pour un montant de 48 070 Frs

La dépense est imputable au chapitre 932 - article 638 du budget de 1970.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé*

*Saint-Denis, le 14 décembre 1970*

*Le Maire*

*Le Secrétaire Général*

*Signé: H. Kessler*

*Pour copie certifiée conforme*  
*Le Directeur des Affaires Financières*

*H. Vergereau*